

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Convoqué le 11 décembre 2025, le Bureau de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mercredi 17 décembre 2025 à 17 h 30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Valérie MEUNIER, Aimé CAVAILLE, Jean-Charles BENEZET, Philippe RIBOT, Patrick MALAVIEILLE, Jennifer WILLENS, Ghislain CHASSARY, Michel RUAS, Aurélie GENOLHER, Christophe BOUGAREL, Jean-Michel PERRET, Geneviève BLANC, Serge BORD, Georges BRIOUDES, Frédéric ITIER, Alain GIOVINAZZO, Sylvain ANDRE, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Joseph BARBA, Guy CHERON, Rémy BOUET, Michel MERCIER, Olivier AVOUAC, Thierry JACOT, Pascal MILESI, Marc JEKAL, Jean-Claude D'ANTONA, Hélène BON, Jack VERRIEZ, Jacques PEPIN, Lionel ANDRE, Cyril OZIL, Jérôme VIC, Johanna HUGUET, Adrien CHAPON, Marc SASSO, René MEURTIN, Patrick JULLIAN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Patrick LARMAGNAT, Thierry JONQUET, Monique CRESPON-LHERISSON, Georges DAUTUN, Bruno BIONDINI, Georges RIBOT, Jean-Noël PUDDU

POUVOIRS (12) : Nicolas PERCHOC pouvoir à Valérie MEUNIER, Éric TORREILLES pouvoir à Philippe RIBOT, Christian TEISSIER pouvoir à Gérard BANQUET, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN, Marielle VIGNE pouvoir à Aurélie GENOLHER, Fabien FIARD pouvoir à Thierry JACOT, Andrée ROUX pouvoir à Rémy BOUET, Frédéric GRAS pouvoir à Christophe BOUGAREL, Jean-Marie MALAVAL pouvoir à Guy CHERON, Gérard BARONI pouvoir à Roch VARIN D'AINVELLE, Roseline BOUSSAC pouvoir à René MEURTIN

ABSENTS EXCUSÉS (12) : Patrick DELEUZE, Jean-Luc GIBELIN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, David GUIRAUD, Didier SALLES, Guy MANIFACIER, Catherine PINAIRE, Henri CROS, Jean-Michel BUREL, Sébastien MAGNY, Ginette LAFONT

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint.

Monsieur le Président signale que ce Bureau communautaire sera le dernier du mandat vu les éléments disponibles sur les finances. Les prochaines réunions étant le rapport d'orientation budgétaire et le budget, les éléments permettant de se réunir ne sont pas encore disponibles.

Monsieur le Président informe que lors du Conseil communautaire qui va suivre il proposera de faire une minute de silence en hommage à Jacky Valy, décédé le dimanche précédent.

Monsieur le Président rappelle qu'il y a juste une demande de subvention en plus de ce qui a été vu en Bureau préparatoire qui s'est déroulé une semaine avant.

Madame Johanna HUGUET, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Saint Etienne de l'Olm est élue secrétaire de séance.

I - ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 16 octobre 2025

Le Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 16 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

DGA RESSOURCES

II - FINANCES

1. Octroi de subventions 2025

Monsieur le Président propose de se prononcer sur des attributions de subventions.

Secteur Développement économique :

Association bénéficiaire	Montants accordés
Agence Alès Myriapolis	20 000 €

Secteur Petite Enfance :

Association bénéficiaire	Montant accordé
Sésames avec Mosaïque (S.A.M) – Alès (Accueil de jeunes enfants)	30 000 €

Votants : 64

Pour : 64 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2. Octroi d'avances de subventions 2026 pour les associations

Pour garantir leur bon fonctionnement et dans l'attente du vote du budget primitif 2026, **Monsieur le Président** propose d'octroyer des avances de subventions aux associations.

Secteur Petite Enfance :

Associations bénéficiaires	Avances subventions 2026
Les Blacous – Saint Privat des Vieux crèche collective	34 800 €
Les Marmousets – Saint Christol les Alès crèche collective	8000 €
TOTAL	42 800 €

Secteur Enfance Jeunesse – ALSH :

Associations bénéficiaires	Avances subventions 2026
ALSH La Cour des Miracles – Salindres	12 000 €
Association Loisirs et Vacances des Jeunes – Les salles du Gardon	18 000 €
TOTAL	30 000 €

Secteur Temps Libre

Associations bénéficiaires	Avances subventions 2026
École de musique Saint Privadenne	25 000 €
Enseignement musical de Bagard	4 000 €
Gestion du Cratère Scène Nationale d'Alès	500 000 €
La Verrerie	20 000 €
Association Alès Agglo Arts & Histoire	20 000 €
Itinérances	10 000 €
Le Salto École des Arts du Cirque d'Alès	10 000 €
Union Cycliste Bességeoise	30 000 €
Olympique d'Alès en Cévennes	25 000 €
TOTAL	644 000 €

Secteur Ressources Humaines

Associations bénéficiaires	Avances subventions 2026
Comité des Œuvre Sociales d'Alès	120 000 €

Votants : 64

Pour : 64 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

III - STRATÉGIE FINANCIÈRE

3. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes

Le montant des fonds de concours versés aux communes est fixé par délibération du Conseil Communautaire.

Les critères de répartition sont fixés par le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

✓ ANDUZE

Réhabilitation d'un bâtiment en médiathèque :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 2 264 145 €.

Le montant des subventions s'élève à 1 771 316 €.

Conformément aux délibérations C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 et C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 40 000 €.

Rénovation des courts de tennis :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 2 264 145 €.

Le montant des subventions s'élève à 40 500 €.

Conformément aux délibérations C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 et C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 6 500 €.

✓ **BAGARD**

Rénovation des courts de tennis :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 189 971 €.

Le montant des subventions s'élève à 29 774 €.

Conformément à la délibération C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 16 780 €.

✓ **BOUCOIRAN ET NOZIERES**

Création d'un city stade :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 57 154 €.

Le montant des subventions s'élève à 21 718 €.

Conformément aux délibérations C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 17 718 €.

✓ **BRIGNON**

Travaux voirie 2025 :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 28 655,50 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 et C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 14 153 €.

✓ **CASTELNAU VALENCE**

Aménagement bâtiment communal :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 22 265,09 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023, C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 et C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 11 132 €.

✓ **CHAMBORIGAUD**

Remplacement moteur tracteur Valtra N82 :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 8 125 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 4 062 €.

Achat jeux pour enfants :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 7 435 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 3 717 €.

Achat table de lecture :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 4 900 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 2 450 €.

✓ **CRUVIERS LASCOURS**

Rénovation bâtiment communal (épicerie) :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 16 308,80 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 154 €.

Voirie (chemin du Lavoir et Pont de la Droude) :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 17 280 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 et C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 640 €.

✓ **DEAUX**

Vidéoprotection :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 99 806,85 €.

Le montant des subventions s'élève à 59 883€.

Conformément aux délibérations C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 et C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 15 373 €.

✓ **LE MARTINET**

Réhabilitation cimetière :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 44 147 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024, C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 et C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 20 000 €.

Mise en place de caméras vidéosurveillance :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 34 642,30 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 6 819 €.

✓ **NERS :**

Aménagement local du stade :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 29 760 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 et C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 558 €.

✓ **ST HIPPOLYTE DE CATON :**

Acquisition d'une ancienne usine pour stockage matériel communal :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 66 100 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023, C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024, C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 et C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 13 844 €.

✓ **ST JEAN DU PIN :**

Aménagement extérieurs foyer communal aire de stationnement :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 122 574,02 €.

Le montant des subventions s'élève à 49 029,61 €.

Conformément aux délibérations C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 et C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 27 651 €.

✓ **THOIRAS-CORBES :**

Réaménagement salle du conseil municipal :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 14 642 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 7 321 €.

Monsieur le Président propose d'approuver ces fonds de concours.

Votants : 64

Pour : 64 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

4. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes – Modification partielle de la délibération B2024_01_01 du Bureau de Communauté en date du 15 février 2024 - commune de Boucoiran et Nozières

Un fonds de concours d'un montant de 4 018 € avait été octroyé à la commune de Boucoiran et Nozières pour le projet de « Travaux de sécurisation chaussée rue des Cévennes à rue de la Plaine ».

Monsieur le Président propose, à la demande de la commune qui n'a pas pu obtenir les subventions sollicitées, d'augmenter de 4 018 € à 10 410 € le montant du fonds de concours.

Votants : 64

Pour : 64 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

5. Octroi d'un fonds de concours de fonctionnement -Centrale photovoltaïque de Saint Martin de Valgalgues

Une délibération du 15 février 2024, instaure un fonds de concours de fonctionnement pour les communes recevant une centrale photovoltaïque sur leur territoire. La commune de Saint-Martin-de-Valgalgues remplit les conditions de la convention cadre.

Monsieur le Président rappelle que cette délibération est liée à la zone d'accélération photovoltaïque pour laquelle il avait proposé de répartir trois tiers, dont un tiers pour la commune qui accueille les zones photovoltaïques.

Dépenses relatives à l'entretien de l'Espace communal culturel La Fare Alais (sis 102 Avenue Marcel Paul)

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, les dépenses de fonctionnement relatives aux fluides et au personnel nécessaires à l'entretien de l'équipement s'élèvent à la somme de 48 035, 44 €.

Conformément à la délibération du Conseil de Communauté en date du 15 février 2024, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 880 €.

Monsieur le Président propose d'octroyer un fonds de concours de fonctionnement de 8 880 € à la commune de Saint-Martin-de-Valgalgues.

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

IV - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6. Cession de la parcelle AC n°379 et d'une partie de la parcelle AC n°265 rue Francis de Pressencé à Alès

Alès Agglomération est propriétaire des parcelles cadastrées à Alès section AC n°379 et 265, rue Francis de Pressencé, d'une superficie totale de 1 163 m².

La SCI Les Forges, propriétaire riverain, a fait connaître son intérêt pour l'acquisition d'environ 825 m² à prélever sur les parcelles précitées (AC n°379 en totalité et environ 645 m² provenant de la parcelle AC n°275) afin de permettre un accès aux réseaux.

Monsieur le Président propose d'autoriser cette cession de 1 163 m² pour un prix de vente de 14 000 €.

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

7. Cession d'une partie de la parcelle BD n°722 rue Marcel Pagnol à Alès

Alès Agglomération est propriétaire de la parcelle cadastrée à Alès section BD n°722, rue Marcel Pagnol, d'une superficie de 20 976 m².

Monsieur Siméon LAPIN a fait connaître son intérêt pour l'acquisition d'environ 1000 m² à prélever sur la parcelle précitée pour la création d'un pôle de podologie et la mise à disposition de locaux à d'autres professionnels de santé.

Le prix de vente a été fixé à 50 €/m², conformément à l'avis de France Domaines, et à l'accord qui a été passé quelques temps avant avec Monsieur Siméon LAPIN.

Un document d'arpentage sera réalisé pour définir l'emprise exacte à céder et les frais de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Président propose d'autoriser cette cession de 1 000 m² pour un prix de vente de 50 000 €.

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

8. Cession au profit de la SCI HELIOS du volume 2 rez-de-chaussée d'un bâtiment situés dans la zone d'activité de l'Habitarelle sur la commune des Salles du Gardon

Alès Agglomération est propriétaire du volume 2 en rez-de-chaussée du bâtiment cadastré section AD 1239 situés dans la zone d'activité de l'Habitarelle sur la commune des Salles du Gardon.

Un compromis de vente a été signé le 7 novembre 2024 avec la société HELIOS pour un montant de 306 000 €. Pour poursuivre la cession, la SCI HELIOS a dû se porter acquéreur du volume toiture auprès de son propriétaire actuel au prix de 70 000 €.

Monsieur le Président propose de retirer le coût de cette acquisition de toiture et de confirmer la vente au prix de 236 000 €.

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

V - HABITAT ET LOGEMENT

9. Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'État aux opérateurs de logements sociaux – Liste n°37 des bénéficiaires

Alès Agglomération reçoit de l'État, dans le cadre de la délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, des enveloppes annuelles de crédits pour le financement des projets de logements sociaux publics (logements HLM, hors financements ANRU).

Il convient de procéder au versement, aux opérateurs de logements sociaux, de ces subventions d'État déléguées, pour les opérations engagées (acomptes), ou achevées (solde).

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 168 983 € pour 5 bénéficiaires (5 opérations).

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°37					
N°	Opérateur	Adresse Opérateur	Désignation Projet	Montant Subvention	Nature
222	Un Toit pour Tous	8 Bis Avenue Georges Pompidou CS 77199 30914 NIMES Cédex 2	Domaine des Prés 30340 Saint Privat des Vieux	17 136,00 €	Acompte 34 %
			9 PLUS / 7 PLAI		
223	Mairie de Cruviers-Lascours	Place Albert Chapellier 30360 Cruviers-Lascours	Logement Communal Place Albert Chapellier 30360 Cruviers-Lascours	4 847,00 €	Solde
			1 PLAI		
224	Logis Cévenols	433 Quai de Bilina 30318 ALES CEDEX	Maison en Partage Chemin de Saint Julien 30340 Saint Julien les Rosiers	24 800,00 €	Solde
			6 PLUS / 4 PLAI / 4 PLS		
225	Commune de Saint Paul la Coste	Quartier du Temple 30480 Saint Paul la Coste	Logement communal 30480 Saint Paul la Coste	7 000,00 €	Solde
			1 PLAI		
226	Habitat du Gard	92 Bis Avenue Jean Jaurès BP 47046 30911 NIMES Cédex 2	Résidence Simone Veil 30340 ROUSSON	115 200,00 €	Solde
			17 PLUS / 16 PLAI		
TOTAL				168 983,00 €	

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

10. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°19 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs d'Alès, Alès Agglomération verse des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du 18 février 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du Centre-ancien et des faubourgs d'Alès, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Cette délibération a été complétée en 2022 pour l'opération de ravalement obligatoire notamment de la Place de la Libération.

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 66 108 € (6 bénéficiaires pour 8 dossiers).

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°19				
N° P	Nom Propriétaire	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant subvention en €	Financement
61	BERGER Valérie	38 568 €	5 714 €	P. BAILLEURS OPAH RU
62	Copropriété du 8 Place de la Libération Mme BERGER Valérie	24 399 €	7 200 €	FACADE OPAH RU CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE
63	SCI JBCHRIS M. BARNIER Jean-Baptiste <u>1ère tranche</u>	645 981 €	36 612 €	P. BAILLEURS OPAH RU
64	JACQUOT Benjamin	11 037 €	3 068 €	FACADE OPAH RU
65	JACQUOT Benjamin	21 025 €	5 000 €	FACADE OPAH RU
66	CABINET ASSURANCE DEBROUX-PINEL (MMA) M. DEBROUX Nicolas et Mme PINEL Laetitia	33 291 €	2 000 €	DEVANTURE OPAH RU
67	Copropriété du 4 Rue Dhombres Firmas Représentée par IMPACT IMMOBILIER	12 004 €	3 257 €	FACADE OPAH RU
68	Copropriété du 4 Rue Dhombres Firmas Représentée par IMPACT IMMOBILIER	12 004 €	3 257 €	FACADE OPAH RU
TOTAL		798 309 €	66 108 €	

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

11. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°14 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU de la Commune d'Anduze, Alès Agglomération verse des subventions aux propriétaires pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du 15 Avril 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de la Commune d'Anduze, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 4 364 € (3 bénéficiaires pour 3 dossiers).

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°14				
N° P	Nom Propriétaire	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant subvention en €	Financement
37	MOULIN Éloïse	39 268 €	2 100 €	P.OCCUPANT OPAH RU ANDUZE
38	JACQUES Béatrice	13 908 €	1264 €	P.OCCUPANT OPAH RU ANDUZE
39	SNC MARMOTAN TABAC DE LA TOUR Éric et Sandrine MARMOTAN	16 193 €	1000 €	DEVANTURE OPAH RU
TOTAL		69 369 €	4 364 €	

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

12. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°53 des bénéficiaires

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat ancien, Alès Agglomération peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du 11 Avril 2019, a fixé les modalités d'attribution de ces subventions, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens dans les centres-villes, villages et hameaux, ainsi que la réduction de la précarité énergétique.

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 33 880 € pour (23 bénéficiaires pour 23 dossiers).

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°53				
N° P	Nom Propriétaire	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant subvention en €	Financement
1175	QUINSAT Rose-Marie	8 581 €	1 170 €	P.OCCUPANT
1176	LARGUIER Clément	66 714 €	500 €	HAB. MIEUX
1177	ROLLAND Jean-Marie	40 472 €	500 €	HAB. MIEUX
1178	TEISSONNIERE Claude	11 181 €	2 140 €	FAÇADE
1179	DAHRANE Naima	36 677 €	500 €	HAB. MIEUX

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°53				
N° P	Nom Propriétaire	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant subvention en €	Financement
1180	PARIS Éric	6 875 €	1 200 €	FAÇADE
1181	BENOIT Laurent	15 267 €	4 580 €	FAÇADE
1182	CHALA Mustapha	69 176 €	500 €	HAB. MIEUX
1183	FISCHER Jean-Christophe	12 444 €	1 700 €	FAÇADE
1184	VILLARET Claire	27 000 €	5 920 €	FAÇADE
1185	GANIER Inès	40 730 €	500 €	HAB. MIEUX
1186	BERNAL Gilbert	75 085 €	500 €	HAB. MIEUX
1187	TRINTIGNAC Marylène	76 111 €	500 €	HAB. MIEUX
1188	SINTERHAUF Sébastien	93 498 €	500 €	HAB. MIEUX
1189	MARTIN Delphine	56 988 €	500 €	HAB. MIEUX
1190	QUENTIN DE COUPIGNY Chantal	19 864 €	500 €	HAB. MIEUX
1191	GONZALEZ Adrien	62 675 €	500 €	HAB. MIEUX
1192	CLEMENT Benoit	76 730 €	500 €	HAB. MIEUX
1193	ZIGHMI Samuel	58 840 €	500 €	HAB. MIEUX
1194	AGHJI Sana	49 639 €	500 €	HAB. MIEUX
1195	JELASSI Mahmoud	38 252 €	500 €	HAB. MIEUX
1196	MERCIER Christel	27 390 €	7 470 €	FAÇADE
1197	TRANCOSO Manuel	10 176 €	2 200 €	FAÇADE
TOTAL		980 365 €	33 880 €	

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

13. Attribution d'aides financières au titre de l'utilisation du prélèvement « SRU » en faveur du développement du parc locatif social – Liste n° 2 des bénéficiaires

Les prélèvements dits « SRU » sont des prélèvements sur les ressources fiscales des communes déficitaires en logements sociaux. Cette enveloppe finance des acquisitions foncières et immobilières en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux.

La loi 3DS précise les modalités de contrôle de l'utilisation des fonds issus du prélèvement SRU. Il doit être transmis chaque année, un rapport détaillant cette utilisation et les perspectives d'utilisation des sommes non dépensées.

Les montants sont variables d'année en année, en fonction de l'inventaire annuel des logements sociaux et des dépenses déductibles réalisées par les communes. Ainsi en 2024, le montant reversé à l'EPCI s'élevait à 172 146 €.

Le règlement d'utilisation de ces sommes a été approuvé le 17 juin 2024 puis, modifié le 10 avril 2025 pour ajouter des critères d'éligibilité et apporter des précisions sur les caractéristiques des opérations et les modalités de sélection des projets.

3 projets ont été approuvés par le Bureau de Communauté du 16 octobre 2025 pour un montant de 148 073 €.

Une nouvelle demande a été déposée le 10 novembre 2025 pour un programme de logement locatifs sociaux sur la commune de Saint Jean de Valérisclé.

Monsieur le Président propose d'approuver une aide financière, d'un montant total de 4 000 € pour 1 opération.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°02				
N°	Opérateur	Adresse Opérateur	Désignation Projet	Montant Subvention
1	Logis Cévenols	433 Quai de Bilina 30318 ALES CEDEX	Logements Individuels Rue Cambonnet 30960 SAINT JEAN DE VALERISCLÉ	4 000 €
			2 PLUS	
			TOTAL	4 000 €

Votants : 64

Pour : 64 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

VI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14. Acte rectificatif au bail emphytéotique du bâtiment Ex sud Tuiles de la zone de l'Habitarelle à Les Salles du Gardon

Alès Agglomération est propriétaire, sur la commune des Salles du Gardon, d'un ensemble immobilier à usage industriel cadastré n°1239 section AD sur la plaine de l'Habitarelle, qui a fait l'objet d'un bail emphytéotique en 2011 pour une durée de 20 ans.

Le bâtiment a fait l'objet d'une division en volume afin de délimiter les volumes objets du bail.

Dans l'acte notarié de l'époque, une erreur de plume est intervenue

La rectification de cette erreur n'a pour objet que désigner le lot 1 comme objet du bail conformément au souhait initial des parties. Les frais d'acte notarié seront à la charge de la société emphytéote.

Monsieur le Président propose d'approuver cette modification.

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

VII - TOURISME

15. Adhésion au Comité Régional du Tourisme et des Loisirs (CRTL) Occitanie dans le cadre du label Destination d'excellence

Le label Destination d'excellence vise au renforcement de la qualité sur tout le champ de l'offre touristique : hébergements, restauration, lieux de visites ou de loisirs, lieux d'information touristiques, transports. Ce label renforce en particulier le niveau d'exigence en matière d'éco-responsabilité.

Il se substitue à la marque Qualité tourisme le 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Président propose d'adhérer au Comité Régional du Tourisme et des Loisirs (CRTL) Occitanie pour le label Destination d'excellence à hauteur de 275 € par site soit un total de 1 100 € pour la Mine Témoin à Alès, la Maison du Mineur à La Grand'Combe, le Préhistorama à Rousson et la Maison de la figue à Vézénobres.

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DGA CADRE DE VIE

VIII - INFRASTRUCTURES

16. Demande d'aides financières - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable fuyard - Chemin du Respechas - Commune de Saint-Christol-Lez-Alès

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) achevé en 2020 par les bureaux d'études OTEIS et GAXIEU a mis en évidence la nécessité de réaliser des investissements sur les ouvrages et réseaux d'eau potable.

Les travaux proposés sur le secteur consistent à remplacer 1,25 km de vieilles conduites en amiante-ciment sujettes aux fuites et aux casses, par une conduite en fonte plus performante.

Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	392 500,00 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	235 500,00 € HT*	30 %
Sous total HT	628 000,00 €	80 %

Alès Agglomération	157 000,00 € HT	20 %
TOTAL HT	785 000,00 €	100 %

*hors application éventuelle d'un taux plafond

Monsieur le Président propose d'autoriser cette demande de subventions.

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

17. Demande d'aides financières - Réalisation du schéma directeur d'assainissement de six hameaux - Commune de Laval-Pradel
--

Sur la commune de Laval-Pradel, les hameaux de Malbosc, Cassagnes, Cassagnette, Laval, Les Costettes et Le Mazel rencontrent des problématiques d'assainissement qui nécessitent, aujourd'hui, une analyse approfondie de la situation.

Le schéma directeur d'assainissement permettra d'établir un état des lieux et un diagnostic des systèmes d'assainissement. À l'issue, des solutions adaptées seront définies, notamment le raccordement à la future station d'épuration de La Grand'Combe.

Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	15 780,00 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	9 468,00 € HT*	30 %
Sous total HT	25 248,00 €	80 %
Alès Agglomération	6 312,00 € HT	20 %
TOTAL HT	31 560,00 €	100 %

*hors application éventuelle d'un taux plafond

Monsieur le Président propose d'autoriser cette demande de subventions.

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

18. Remises gracieuses sur les parts assainissement collectif des factures d'eau : liste 2025-01

Sur son périmètre d'intervention, la REAAL assure la facturation de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

À ce titre, elle est amenée à recevoir régulièrement, de la part de ses abonnés, des demandes de réduction des montants de factures, pour cause d'importantes fuites d'eau après compteur.

Ces demandes sont examinées sous l'angle du dispositif législatif dit "Warsmann". Toutefois, les critères d'éligibilité de ce dispositif ne permettent parfois pas d'écarter des factures pourtant extrêmement élevées et qui peuvent avoir des conséquences économiques ou sociales importantes.

Le règlement de service de l'eau a récemment été modifié en y intégrant les conditions d'octroi de remises gracieuses pour les factures de ce type.

Aussi, pour l'année 2025, une première liste de demandes de remises gracieuses qui entrent dans les critères d'éligibilité fixés par le règlement de service est soumise.

Monsieur le Président propose d'approuver cette liste 2025-01 de remises gracieuses sur les parts assainissement pour 13 demandes.

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

IX - RENOUVELLEMENT URBAIN

19. Acquisition auprès de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie des parcelles CN n°163-164-165 situées au 47 rue Danton, 13, 15 et 15b rue Fernand Pelloutier à Alès dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Le projet de renouvellement urbain prévoit de nombreuses interventions pour la rénovation du Faubourg du Soleil : rénovation des espaces publics, construction d'un équipement public, construction de logements neufs en accession et de logements sociaux.

L'état des bâtiments a été étudié afin d'identifier les îlots de parcelles mutables.

Les parcelles CN163-164-165 ont été intégrées dans le projet NPNRU. Les maisons existantes étant trop dégradées pour être conservées, il a été décidé de reconstruire un programme de logements neufs en accession, sur le tènement foncier qui inclue la parcelle CN158, déjà propriété d'Alès Agglomération.

Pour mener à bien ce projet, l'acquisition de l'ensemble des maisons par Alès Agglomération est nécessaire. L'EPF, qui réalise le portage foncier pour cette opération, a racheté les parcelles CN164-165 et CN163.

Monsieur le Président propose de racheter ces 3 parcelles à l'EPF. Le prix est évalué à 321 000 € pour une cession au premier semestre 2026. Ce prix de cession sera déterminé précisément par l'EPF conformément à la convention opérationnelle dès que la date de signature sera fixée.

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

X - TEMPS LIBRE

20. Demande de subvention 2026 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie pour la CGEAC

Alès Agglomération a signé, le 31 janvier 2025, une Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC) avec les ministères de la Culture, de l'Éducation nationale et le Conseil départemental du Gard, pour la période 2025-2027. Cette convention a pour objectif de renforcer les partenariats entre l'État et les collectivités afin d'approfondir les actions d'éducation artistique.

Chaque année, un appel à projets est lancé afin d'établir un programme d'actions.

Le ministère de la Culture, via la DRAC Occitanie, mobilise des crédits d'intervention pour contribuer au financement des projets retenus.

Monsieur le Président propose de solliciter une subvention à hauteur de 20 000 €, pour participer au financement de l'appel à projets de 40 000 € prévu pour l'année 2026.

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

21. Demande de subvention 2026 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie - Agent récoleur 2e récolément décennal de Maison Rouge – Musée des Vallées Cévenoles

Dans le cadre du label musée de France de Maison Rouge, la DRAC accompagne financièrement le coût d'un agent récoleur depuis 2022. En effet, l'une des priorités des musées de France est la conservation et la bonne prévention des collections.

Plan de financement du projet :

ORGANISMES	Montant en €	% (+)
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	10 000 € TTC	31 %
Alès Agglomération	22 000 € TTC	69 %
TOTAL	32 000€ TTC	100 %

Monsieur le Président propose de solliciter une subvention de 10 000 €, pour participer au financement de ce projet dont le coût total est de 32 000 €.

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

22. Demande de subvention 2026 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie - Numérisation des collections du musée Pierre André Benoit

Dans le cadre du label musée de France du musée PAB, la DRAC accompagne financièrement la numérisation des œuvres

Ce projet de numérisation permet de créer les outils et les médias nécessaire au traitement des œuvres et outils communication des expositions d'un musée à l'ère du numérique. Il a été subventionné en 2025 à hauteur de 2 000 €.

Plan de financement du projet :

ORGANISMES	Montant en €	% (+)
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	2 295 € TTC	50 %

Alès Agglomération	2 295 € TTC	50 %
TOTAL	4 590 € TTC	100 %

Monsieur le Président propose de solliciter une subvention de 2 295 €, pour participer au financement de ce projet dont le coût total est de 4 590 €.

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

23. Demande de subvention 2026 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie - Étude sur les Cévennes contemporaines

Dans le cadre du label musée de France de Maison Rouge, la DRAC et le Parc National des Cévennes accompagnent financièrement le montage d'un projet ethnologique. Ce dernier a été lancé en 2024 et continuera jusqu'en 2028.

Plan de financement du projet :

ORGANISMES	Montant en €	% (±)
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	10 000 € TTC	36 %
Parc national de Cévennes	5 000€ TTC	18 %
Communauté Alès Agglomération	13 000 € TTC	46 %
TOTAL HT	28 000 € TTC	100 %

Monsieur le Président propose de solliciter une subvention de 10 000 € à la DRAC et de 5 000 € au Parc National des Cévennes, pour participer au financement de ce projet dont le coût total est de 28 000 €.

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

24. Demande de subvention 2026 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie - Projet de médiation « Les aventuriers de l'Extra-Monde »

Il est proposé un jeu d'aventure pour découvrir de façon originale et agréable le musée Maison Rouge - Musée des Vallées Cévenoles pour les années 2026 à 2028.

Les objectifs visés par ce dispositif sont :

- proposer un format de découverte du musée et de ses collections de façon ludique, pour intéresser un public large, attirer un nouveau public de joueurs au musée et intéresser au patrimoine des visiteurs qui ne viendraient pas spontanément ;
- concevoir un dispositif permettant de mélanger les publics d'âges différents, afin d'attirer un public familial dans un souci de soutien à la parentalité ;
- créer un univers d'aventure, rendant le jeu attractif pour le plus grand nombre ;
- être un levier de fidélisation du public, en l'absence même d'une exposition temporaire.

Plan de financement du projet :

ORGANISMES	Montant en €	% (±)
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	8 325 € TTC	50 %
Alès Agglomération	8 325€ TTC	50 %
TOTAL	16 650 € TTC	100 %

Monsieur le Président propose de solliciter une subvention de 8 325 €, pour participer au financement de ce projet dont le coût total est de 16 650 €.

Votants : 64

Pour : 64 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DIRECTION GÉNÉRALE

XI - ENVIRONNEMENT URBAIN

25. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes dans le cadre de la valorisation des déchets

Alès Agglomération s'est lancée dans une nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets.

Dans ce cadre, il a été acté d'aider les communes dans l'acquisition d'un broyeur à végétaux pour traiter une partie des déchets verts au niveau communal et l'acquisition d'un véhicule pour l'acheminement des encombrants vers les lieux de tri puis les filières de recyclage.

Ces aides sont attribuées sous forme de fonds de concours exceptionnels avec un plafond de 12 500 € pour l'acquisition d'un broyeur et 15 000 € pour l'acquisition d'un véhicule (aide plafonnée à 50 % du montant hors taxe, toutes aides déduites).

✓ CASTELNAU-VALENCE

Acquisition d'un matériel de transport pour l'acheminement des encombrants

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 36 500 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2021_10_13 et ses annexes, le montant du fonds de concours accordé pour cette acquisition s'élève à la somme de 15 000 €.

✓ SAINT JEAN DU GARD

Acquisition d'un broyeur pour traitement des végétaux

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 21 500 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2021_10_13 et ses annexes, le montant du fonds de concours accordé pour cette acquisition s'élève à la somme de 10 700 €.

Monsieur le Président propose d'approuver un fonds de concours à 2 communes pour un montant de 25 700 €.

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

XII - DÉVELOPPEMENT DURABLE

26. Convention d'objectifs et de moyens - Partenariat avec l'association MNE-RENE 30 labellisée CPIE du Gard

L'association MNE-RENE 30, labellisée CPIE du Gard a pour objet de promouvoir et de développer des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès de tous les publics.

Alès Agglomération a décidé d'encourager le développement d'actions de sensibilisation au développement durable pour les scolaires et le grand public. L'association MNE-RENE 30 peut répondre à ces objectifs, grâce à son réseau de partenaires.

Le partenariat avec l'association MNE-RENE 30, se formalise par deux conventions :

- une convention cadre de 5 ans (2023-2027), définissant les grands axes du partenariat et le concours financier minimum à apporter (150 000 €) ;
- une convention annuelle d'objectifs et de moyens détaillant les actions annuelles à réaliser.

Monsieur le Président propose d'octroyer une subvention pour 2026 de 150 000 € à l'association.

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

27. Convention d'objectifs et de moyens 2026 - Partenariat avec le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles

Le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (SHVC) expérimente, anime et fait vivre la démarche Man and Biosphere. Ce partenariat permet de mettre en œuvre un Agenda 2030 et d'animer Biosphera, le centre d'interprétation du territoire, outil de sensibilisation et d'éducation au développement durable et à la préservation de la biodiversité.

Le partenariat avec le SHVC se formalise par deux conventions :

- une convention cadre de 3 ans (2025-2027), définissant les grands axes du partenariat et le concours financier minimum à apporter (210 000 €) ;
- une convention annuelle d'objectifs et de moyens 2026 détaillant les actions annuelles à réaliser.

Monsieur le Président propose d'octroyer une subvention pour 2026 de 210 000 € à l'association.

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

28. Convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2029 entre Alès Agglomération et l'ATMO Occitanie

En application des orientations de la politique nationale de la qualité de l'air, il est confié dans chaque région, à un organisme agréé, un mandat d'intérêt général en matière de mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air. Pour l'Occitanie, cet organisme est l'association ATMO Occitanie.

Le programme d'actions proposé par l'Association relève de l'intérêt général et s'inscrit dans le cadre de son agrément.

L'ATMO Occitanie réalise des prévisions, un suivi, une évaluation et une scénarisation de la qualité de l'air du territoire, qui se traduisent par :

- une information quotidienne sur la prévision de la qualité de l'air,
- une information en cas d'épisodes de pollution départemental,
- des indicateurs d'évolution des émissions de polluants atmosphériques,
- des indicateurs de suivi du PCAET,
- un bilan annuel de la qualité de l'air.

Monsieur le Président propose d'octroyer une subvention pour 2026 de 12 800 € à l'association.

Votants : 64

Pour : 64 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

29. Attribution de subventions pour l'achat de voitures électriques neuves - Liste des bénéficiaires

Alès Agglomération s'est engagée à soutenir les actions de développement durable de son territoire par l'attribution aux particuliers de subventions incitatives en faveur de comportements éco-citoyens.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à utiliser un nouveau moyen de déplacement par l'octroi d'une subvention d'aide à l'achat d'une voiture électrique neuve. Chaque foyer se situant sur le territoire des 71 communes peut ainsi prétendre à une subvention de 500 € pour financer l'achat d'une telle voiture dans un des commerces situés sur ce périmètre. L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an.

135 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2016.

Les retombées économiques pour les concessionnaires du territoire proposant des voitures électriques neuves à la vente sont de l'ordre de 3 599 148 €.

Monsieur Serge BORD, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Saint Julien les Rosiers, demande s'il est possible de mettre également les remontées économiques dans le cadre des aides apportées sur l'amélioration de l'habitat ?

Monsieur le Président l'informe que sur les annexes des délibérations de l'habitat il y a également le montant total des travaux subventionnés, par exemple pour le programme d'amélioration de l'habitat sur la délibération n°12 le total des travaux subventionnés est de 1 million d'euros pour 33 000 € d'aides apportées par l'Agglomération.

Monsieur Thierry JACOT, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Générargues, demande si la subvention pour l'achat de véhicules électriques peut se faire rétroactivement ?

Monsieur Ghislain BAVRE, Directeur du Pôle Environnement Urbain, répond que les aides attribuées le sont sur l'année en cours.

Monsieur le Président propose d'octroyer 2 subventions pour un montant total de 1 000 €.

	NOM	PRENOM	VILLE	SUBVENTION
1	DEZARMENIEN	Jacques	MASSILLARGUES ATTUECH	500 €
2	GARCIA	Johanna	ST MARTIN DE VALGALGUES	500 €
TOTAL				1 000 €

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

30. Attribution d'une subvention de 200 € aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique – Liste de bénéficiaires

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer se situant sur le territoire des 71 communes de l'Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques.

L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an.

1944 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2008.

Les retombées économiques pour les installateurs en énergies renouvelables sont de l'ordre de 23 989 379 €, dont 8 607 309 € pour les entreprises situées sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération.

Monsieur le Président propose d'octroyer 37 subventions pour un montant total de 7 400 €.

	Nom	Prénom	Commune	Subvention
1	HUGON	Fabien	ALES	200 €
2	COLOMB	Brigitte	ALES	200 €
3	DESAGNEAUX	Jean-Luc	ALES	200 €
4	AADLOUN	Zineb	ALES	200 €
5	MARTINEZ	Marie-Christine	ALES	200 €
6	MAGNIN	Pierre	BOISSET ET GAUJAC	200 €

	Nom	Prénom	Commune	Subvention
7	METGE	Romain	BOISSET ET GAUJAC	200 €
8	PANTEL	Michel	BRANOUX LES TAILLADES	200 €
9	VILLARET	Claire	CRUVIERS-LASCOURS	200 €
10	DIRAIMONDO	Alain	LES MAGES	200 €
11	AGNIEL	Hélène	LES PLANS	200 €
12	SANTOS	Thierry	MEJANNES LES ALES	200 €
13	DELEUZE	Michel	MONS	200 €
14	PAUL	Fanny	MONS	200 €
15	CELLIER	Carine	ROUSSON	200 €
16	GINOUX	Lucien	ROUSSON	200 €
17	ROUSSET	René	ST CESAIRE DE GAUZIGNAN	200 €
18	CITRAIN	Quentin	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
19	FAURICHON	Hervé	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
20	COSTE	Rémi	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
21	DEHELLY	François	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
22	POUECH	Serge	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
23	GRECH	Alain	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
24	NIEL	Jean-Paul	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
25	PAULIN	Séverine	ST JULIEN DE CASSAGNAS	200 €
26	LAFORET	Gérard	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
27	HADADOU	Rafik	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
28	PUECHLONG	Christian	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
29	CANO	Tristan	ST JUST ET VACQUIERES	200 €
30	LAMANDE	Daniel	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
31	MARTINEZ	Boris	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
32	LOPEZ	Raoul	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
33	BARANGER	Philippe	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
34	MEENS	Olivier	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
35	MARTIN	André	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
36	BONNET	Claude	SALINDRES	200 €

	Nom	Prénom	Commune	Subvention
37	FROMENT	Novick	SALINDRES	200 €
TOTAL				7 400 €

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

URGENCE DEMANDÉE

Votants : 64
Pour : 64 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

31. Demande de subventions 2026 pour le projet « Le Jardin des Citoyens »

Monsieur le Président explique que le projet « Le Jardin des Citoyens » consiste à embellir le cadre de vie des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) par des interventions régulières de ramassage, tri, entretien des espaces végétalisés et petites réparations de mobilier urbain.

Les deux éditions précédentes de l'action où l'ensemble des partenaires étaient unanimes concernant la réussite du projet et le besoin de ce type d'action ont rencontré un grand succès.

Alès Agglomération souhaite donc le reconduire cette année en y apportant un certain nombre d'améliorations concernant la diversification des missions.

Le projet a un coût total de 97 350 € pour des interventions dans les QPV sur une période de 8 mois divisée en cycles de 2 mois (d'avril à novembre).

Plan de financement du projet :

ORGANISMES	Montant en €	% (+)
État	25 000 €	26 %
Département	5 000 €	5 %
Ville d'Alès	14 000€	14 %
Logis Cévenols	20 000 €	21 %
Un Toit pour Tous	10 000 €	10 %
Sous Total	74 000 €	76 %
Communauté Alès Agglomération	23 350 €	24 %
TOTAL	97 350 €	100 %

Monsieur le Président propose de reconduire le projet et d'approuver les demandes de subventions ci-dessus.

Votants : 64

Pour : 64 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

L'assistance n'ayant pas de question, **Monsieur le Président** lève la séance à 17h55.